

Nantes

Convention annuelle

“Tour du monde en 80 jours”



**Flore Bouillet, Salomé Bertrand Oliveira, Ilona de Valon,
Emma Grandjean, Octave Gresy, Pauline Laborie**

Notre projet

12 septembre 2025



01

Thème lié à
l'expansion
internationale de
Safti

02

Près de 1 000
collaborateurs

03

Un lieu
emblématique
nantais : les
Machines de l'Île



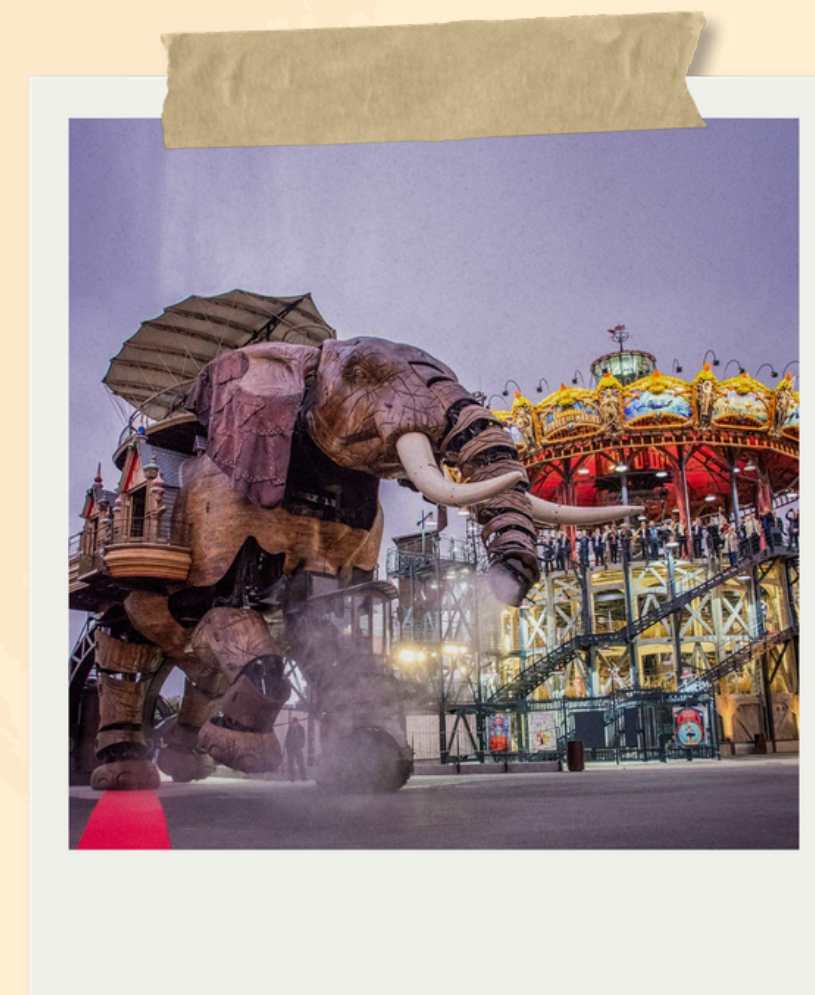
SCÉNOGRAPHIE

Déjeuners et soirées : Pôle 3

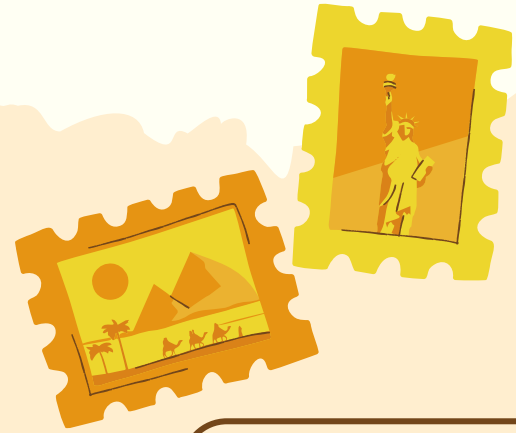
Conférences : Salle Maxi Stereolux

Espaces de la soirée :

- **Europe → Pôle 3**
- **Asie → Atelier la machine**
- **Afrique → Galerie des machines**
- **Amérique et Océanie : La Fabrique**



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE



09h30 – 10h15 : Accueil café (Pôle 3)

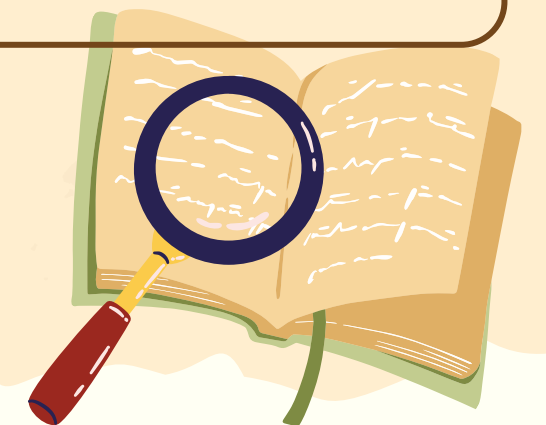
14h00 – 16h30 : Conférence (Salle Maxi – Stereolux)

10h30 – 12h00 : Conférence d'ouverture (Salle Maxi – Stereolux)

16h30 – 17h00 : Pause gourmande (Pôle 3)

12h00 – 14h00 : Déjeuner cocktail (Pôle 3)

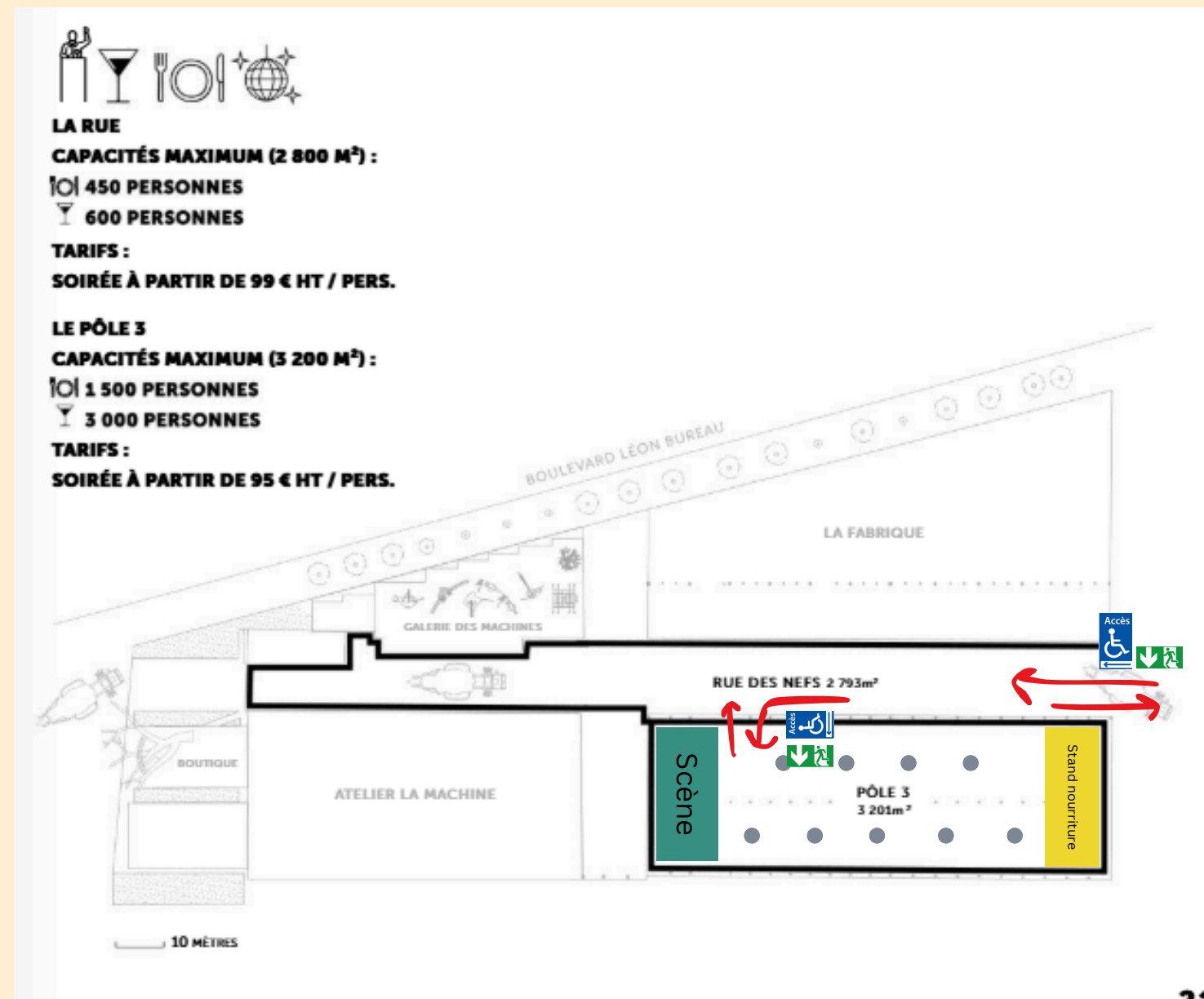
19h00 – 05h00 : Soirée et dîner dansant (tous les espaces)

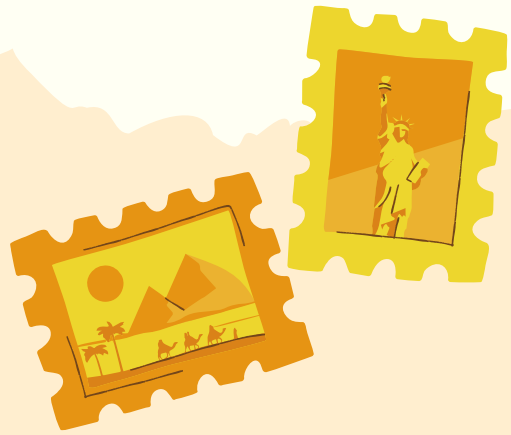




LES ESPACES REPAS

- * 9h30-10h15 : Accueil Café
- * 12h-14h : Déjeuner cocktail dans les nefs
- * 16h30 - 17h : pause gourmande





LES CONFÉRENCES

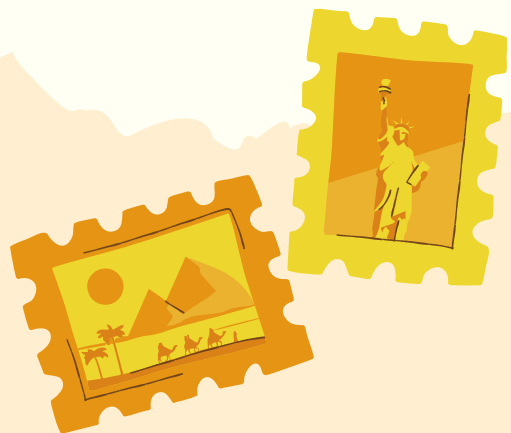
* 10h30-12h : Conférence
d'ouverture Salle Maxi

* 14h-16h30 : Conférence

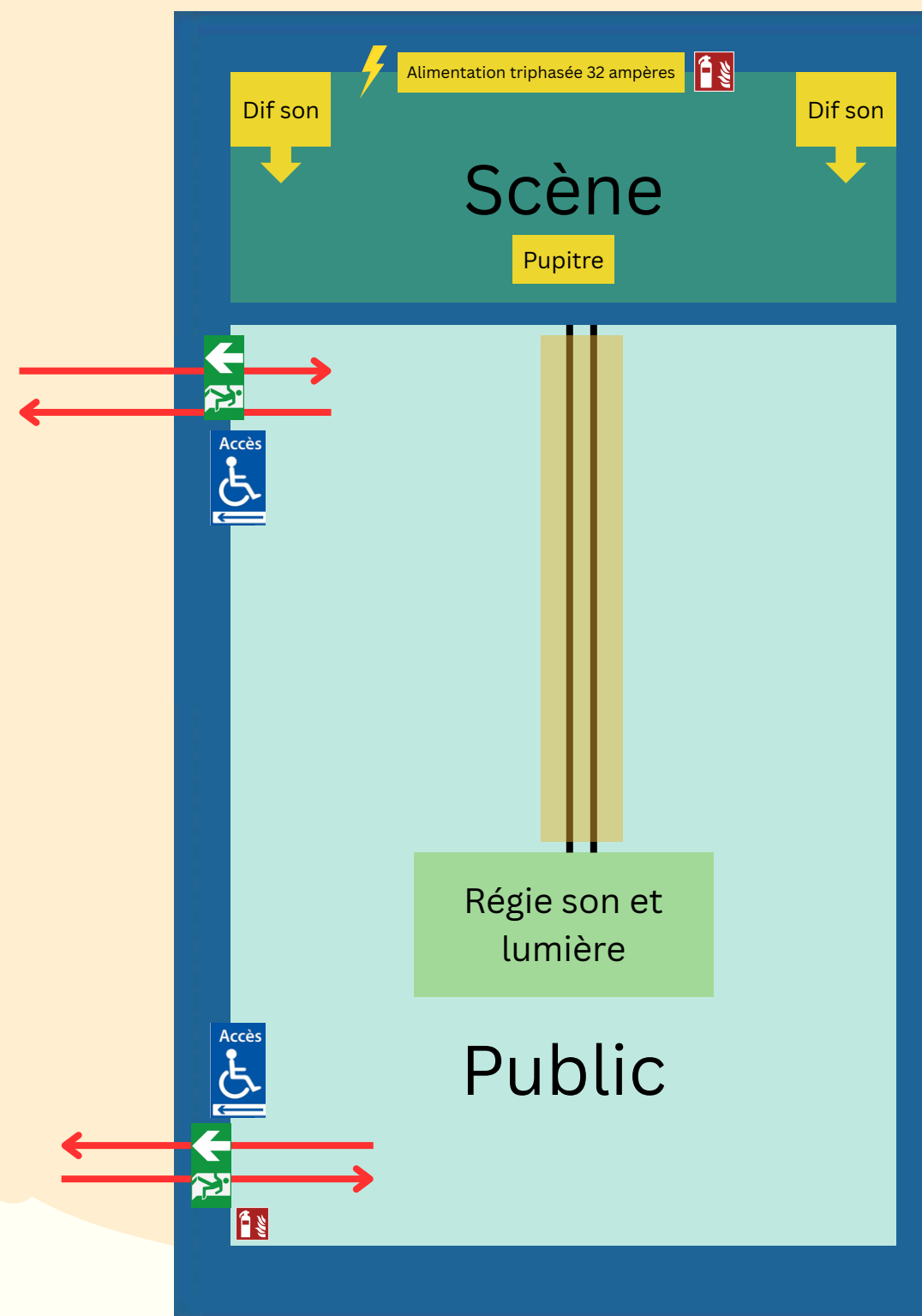
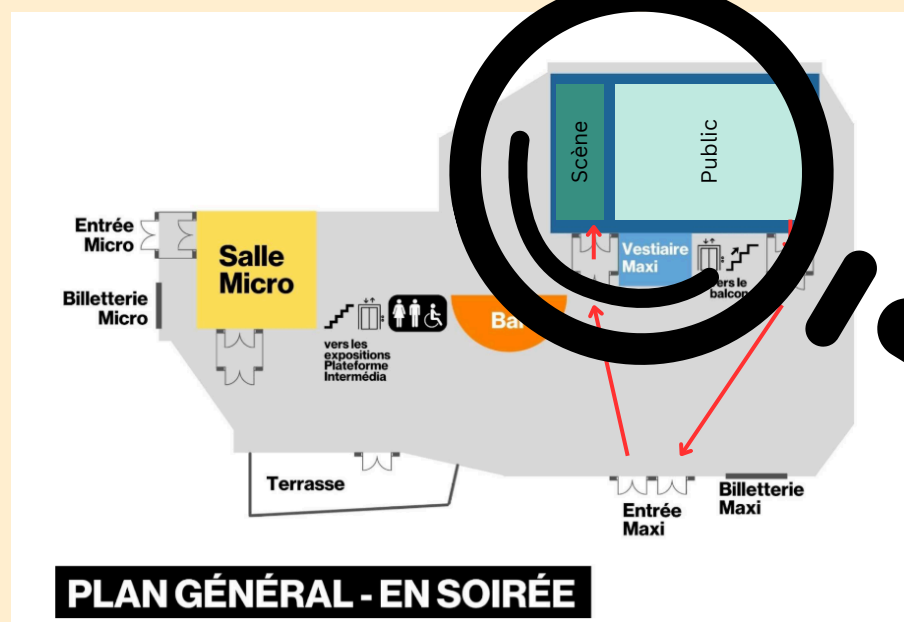


PLAN GÉNÉRAL - EN SOIRÉE





LES CONFÉRENCES



LÉGENDE

- Scène Scène
- Voie de circulation
- Régie son et lumière Régie
- Diffusion du son (enceintes)
- Alimentation électrique
- Extincteur
- Câbles
- Passe câbles
- Sortie de secours





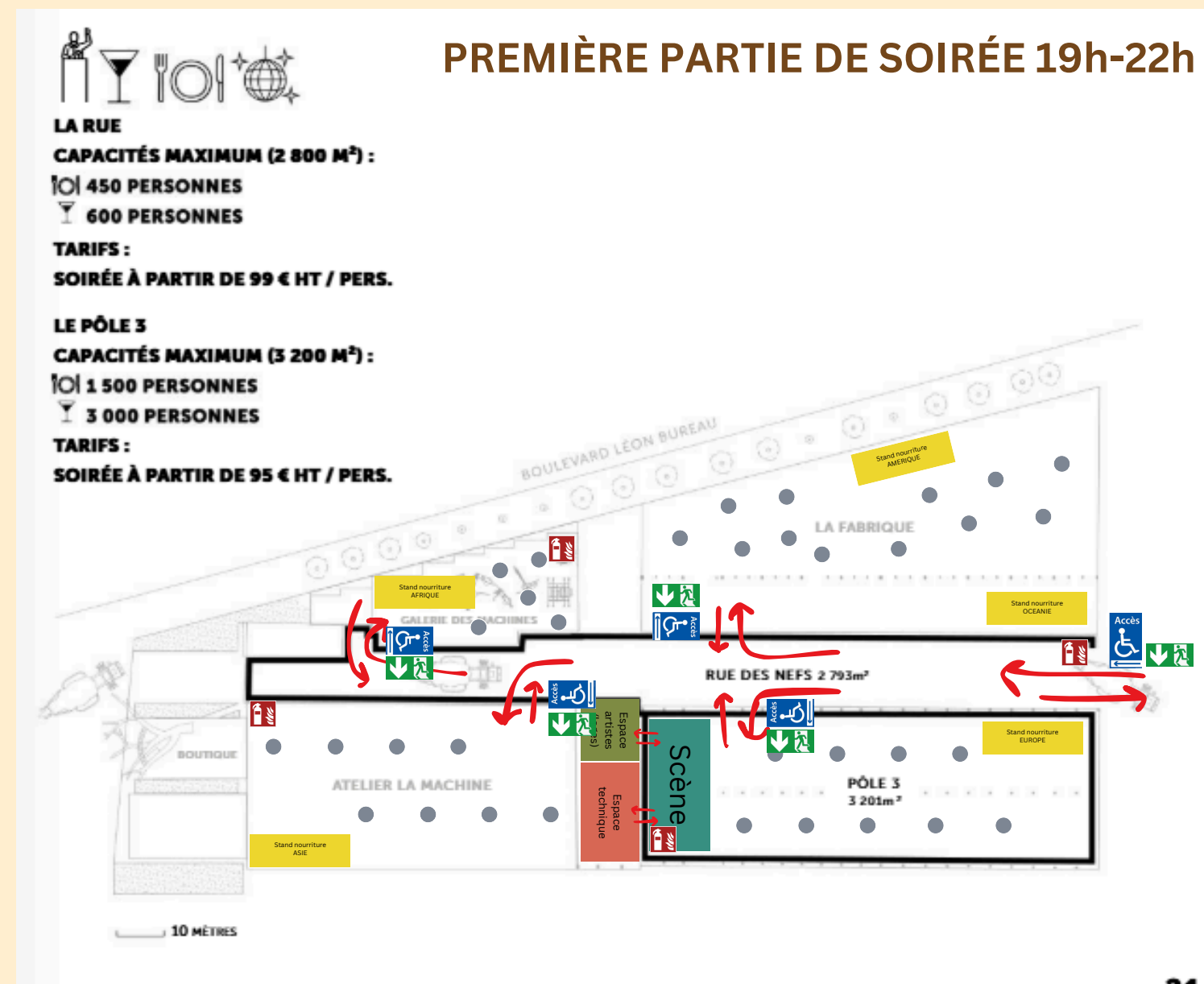
LA SOIRÉE

* **19h-05h** : Soirée et dîner dansant, tous les espaces

* **Première partie 19h-22h** : dîner debout

Déjeuner et dîner en configuration cocktail.

Zone foodcourt et bars identifiables par continent.



LÉGENDE

- Scène Scène
- Stand nourriture 6m*2m
- Mange debout
- Voie de circulation
- Extincteur
- Sorties de secours



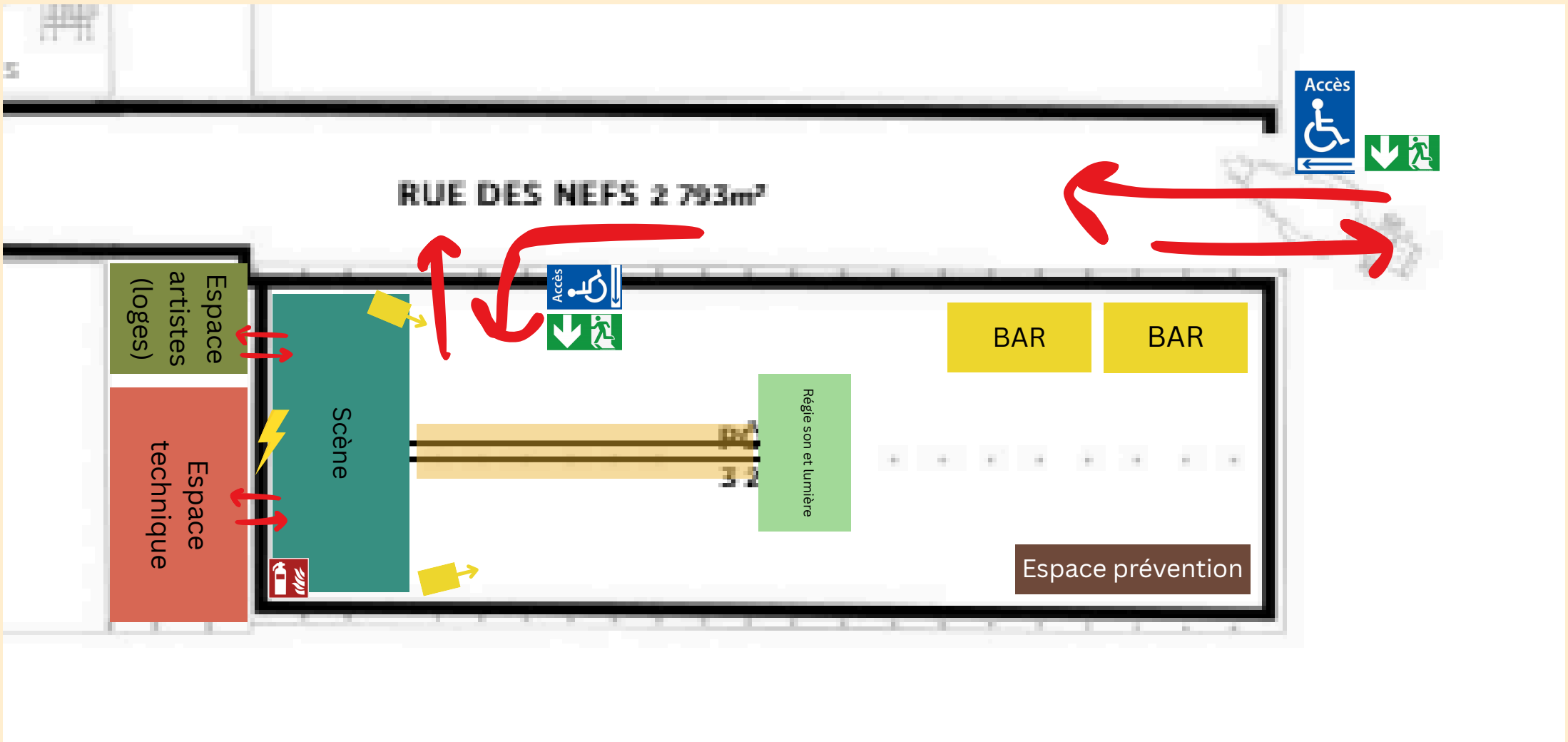
LA SOIRÉE

DEUXIÈME PARTIE DE SOIRÉE 22H-05H

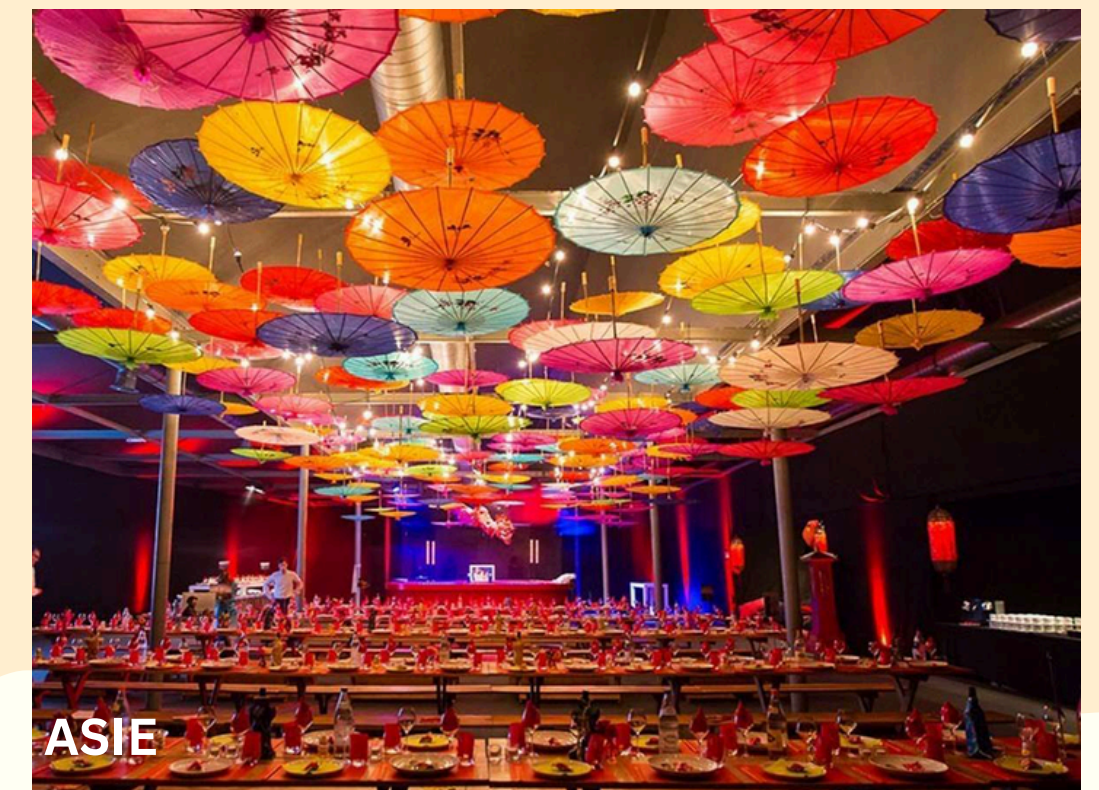
LÉGENDE

- Scène Scène
- Voie de circulation
- Régie son et lumière Régie
- Diffusion du son (enceintes)
- Espace artistes
- Espace technique
- Extincteur
- Alimentation électrique
- Câbles
- Passe câbles
- Espace prévention
- Accès PMR
- Sorties de secours

- * 19h-05h : Soirée et dîner dansant, tous les espaces
- * Deuxième partie 22h-5h : Soirée dansante



LA SCÉNOGRAPHIE





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Pilotage & Coordination

Sécurité & Réglementation

Technique & Scénique

Restauration & Hygiène

Accueil & Public

Logistique & Transport

Aménagement & Décoration





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Pilotage & Coordination

- * Chef de projet événementiel
- * Régisseur général
- * Coordinateur technique et logistique
- * Référent ERP et accessibilité
- * Assistant de production

Technique & Scénique

Accueil & Public

**Aménagement &
Décoration**

**Sécurité &
Réglementation**

Restauration & Hygiène

Logistique & Transport





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Sécurité & Réglementation

- * Chargé de sécurité événementielle
- * Responsable SSIAP, agents SSIAP 1/2/3
- * Agents agréés CNAPS
- * Gestionnaire des flux
- * Assureur événementiel

**Pilotage &
Coordination**

Accueil & Public

**Aménagement &
Décoration**

Technique & Scénique

Restauration & Hygiène

Logistique & Transport





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Technique & Scénique

- * Technicien en structures événementielles
- * Agents de montage
- * Technicien rigging
- * Techniciens lumière, son, vidéo
- * Électricien habilité BR/B2V
- * Régisseur technique

Pilotage & Coordination

Accueil & Public

Aménagement & Décoration

Sécurité & Réglementation

Restauration & Hygiène

Logistique & Transport





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Accueil & Public

- * Responsable accueil
- * Équipe d'accueil & information
- * Gestionnaire billetterie / contrôle d'accès
- * Personnel vestiaire
- * Référent PMR / Interprète LSF

Sécurité & Réglementation

Restauration & Hygiène

Logistique & Transport

Pilotage & Coordination

Technique & Scénique

Aménagement & Décoration





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Restauration & Hygiène

- * Traiteur déclaré DDPP
- * Responsable HACCP
- * Équipe de service
(hôtesses, barmans, plongeurs)
- * Responsable permis d'exploitation

**Sécurité &
Réglementation**

**Pilotage &
Coordination**

Accueil & Public

Technique & Scénique

Logistique & Transport

**Aménagement &
Décoration**





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Logistique & Transport

- * Transporteurs / prestataire logistique
- * Conducteurs VL/PL
- * Équipe de manutention
- * Chargé de planning logistique & accès fournisseurs

Pilotage & Coordination

Technique & Scénique

Aménagement & Décoration

Sécurité & Réglementation

Accueil & Public

Restauration & Hygiène





CORPS DE MÉTIER MOBILISÉS

Aménagement & Décoration

- * Scénographe & décorateur
- * Responsable signalétique & orientation
- * Responsable des matériaux (certifications M1/M2)

Sécurité & Réglementation

Accueil & Public

Restauration & Hygiène

Pilotage & Coordination

Technique & Scénique

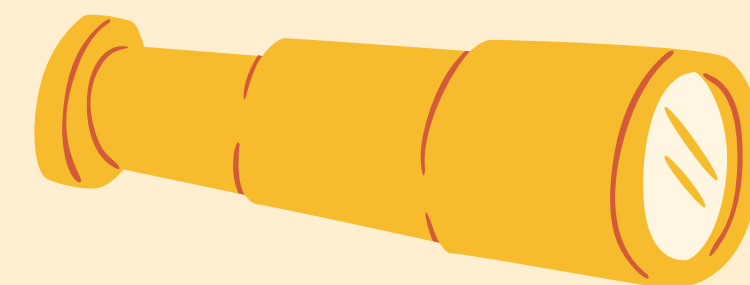
Logistique & Transport





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

DOSSIER DE SÉCURITÉ





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

1

Renseignements administratifs

1.1. Identification de l'organisateur :

Raison sociale : SAFTI

Représentant légal : M. Martin Pacheco Gabriel

1.2. Identification du rédacteur du dossier :

Raison sociale : Naboo - Maxime Eduardo, Rue de Paradis, 75010 Paris

1.3. Adresse d'implantation des ensembles démontables :

Les Machines de l'île – La Fabrique, Boulevard Léon Bureau, 44200 Nantes

Stereolux, 4 Bd Léon Bureau, 44200 Nantes



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

1

Renseignements administratifs

1.4. Implantation dans une construction :

Usage du bâtiment : salle de spectacles et d'événements (ERP – type L)

Classement ERP : Les Machines de L'île - **Type L** – 1re catégorie (capacité > 1500 personnes),

Stereolux - **Type L** – 1re catégorie (capacité > 1500 personnes)

Capacité d'accueil autorisée : environ 2000 personnes

1.5. Identification de l'installateur :

Zebulon Régie, entreprise certifiée pour le montage de structures temporaires (scènes, gradins, etc.) - 8 rue de Saint Domingue, "le Solilab" 44200 NANTES



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

1

Renseignements administratifs

1.6. Identification de l'organisme accrédité / technicien :

Organisme accrédité : APAVE

Technicien compétent : Leslie Perault, Coordinatrice Sécurité et Protection de la Santé (SPS) à Tours, habilitée à la vérification de structures démontables

1.7. Modifications éventuelles :

Aucune modification apportée par rapport à l'installation standard du fabricant.

Dossier technique mis à jour avec fiches produits et plans techniques récents.



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

1

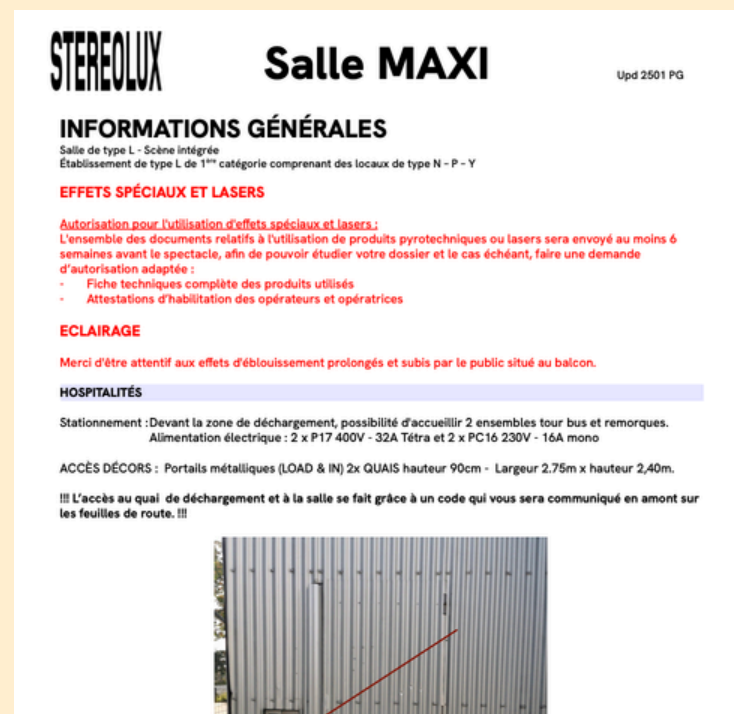
Renseignements administratifs

1.8. Pièces jointes au dossier de sécurité :

Attestation de qualification du technicien compétent

Attestations d'accréditation de l'organisme de vérification (type COFRAC)

Annexe : fiches techniques des structures et dispositifs utilisés





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

2

Conditions d'exploitation de l'événement

2.1. Nature de l'événement :

Soirée annuelle – Convention des mandataires immobiliers SAFTI

2.2. Effectif admissible :

Environ 1 800 à 2 000 personnes - 10000 personnes attendues

2.3. Date et durée :

Date de l'événement : 12 et 13 septembre 2025

Durée : de 9h à 05h00



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

2

Conditions d'exploitation de l'événement

2.4. Implantation des ensembles démontables :

Installation sur site : du 11 au 13 septembre

Démontage prévu : 13 septembre

2.5. Durée du montage / démontage :

Montage : 1 jour

Démontage : 1 jour

2.6. Plan des installations électriques :

Plan électrique à élaborer selon l'article 29, validé par électricien habilité BR.



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

2

Conditions d'exploitation de l'événement

2.7. Organisation de la sécurité :

- **Veille météo** : via Météo France
- **Plan d'évacuation** défini selon conditions météo (plan + référent sécurité)
- **Diffusion de l'alerte** : par alarme sonore, message vocal et signal lumineux
- **Intervention de l'installateur** : à la demande du responsable sécurité en cas d'intempéries
- **Actions prioritaires** : évacuation rapide, assistance PMR, coupure alimentation électrique en cas de danger



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

2

Conditions d'exploitation de l'événement

Service de sécurité : SSIAP 1 et 2 présents, coordinateur sécurité SSIAP 3 (12), Salarié Sauveteur Secouriste du travail (1 SST pour 20 employés).

CACES (Certification d'Aptitude de Conduite en Sécurité) : Les autorisations de conduite pour les engins CACES R485 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, R486 pour les plateformes élévatrices mobiles de personnel PEMP...

Habilitations électriques : Obtention du BS pour les travaux simples (branchement, remplacement d'éléments), le BE Manœuvre (mise en tension, interrupteurs)



RÉPARTITION DES RÔLES

PROFIL	Habilitation adaptée
Chef électricien de plateau	BR : Interventions de maintenance et réparation
Régisseur général	B2V : chargé de travaux
Électricien installateur	B1V - B2V - H0V : selon la nature des circuits de la machine des îles
Personnel non-électricien	H0B0 : évoluer en toute sécurité sécurité sur le lieu de l'événement

TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

L'employeur reconnaît à la personne à qui il remet ce titre d'habilitation la capacité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en toute sécurité vis-à-vis du risque électrique.
Cette fiche ne couvre pas les travaux sous tension.

Cachet de l'entreprise

TITULAIRE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Affectation (service, chantier, etc.) :

Personnel	Symbole d'habilitation électrique	CHAMP D'APPLICATION		
		Domaine de tension/ Tensions concernées	Ouvrages ou installations concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant	☐ B0 ☐ H0 ☐ H0V ☐ BF-HF	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de chantier	☐ B0 ☐ H0 ☐ H0V ☐ BF-HF	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Opération BT élémentaire chaîne PV	☐ BP	☐ TBT ☐ BT		
Interventions BT				
Chargé d'intervention élémentaire	☐ BS	☐ TBT ☐ BT		
Chargé d'intervention générale*	☐ BR	☐ TBT ☐ BT		
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	☐ B1 ☐ B1V ☐ H1 ☐ H1V	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de travaux	☐ B2 ☐ B2V ☐ B2V Essai ☐ H2 ☒ H2V ☐ H2V Essai	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de consignation	☐ BC ☐ HC	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé d'opérations spécifiques	☐ BE manœuvres ☐ BE essais ☐ BE mesures ☐ HE manœuvres ☐ HE essais ☐ HE mesures	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		

OPPBTP

1

OPPBTP

2



Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

3

Ensembles démontables

3.1. Description des ensembles Stereolux :

Scène démontable 10x6 m

Gradins mobiles

Truss aluminium pour lumière/son

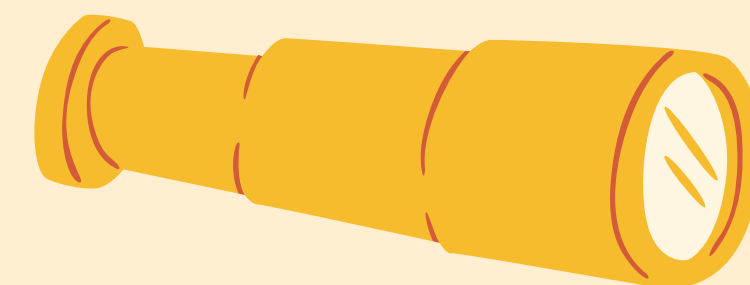
3.2. Notices techniques des fabricants :

Fournies en annexe – conformes norme EN 13782

3.3. Capacité d'accueil :

Stereolux : Gradins : 500 places / Zone debout : 1500 personnes

Les Machines de l'île : 3 000 cocktail dans les Nefs





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

3

Ensembles démontables

3.4. Mode d'occupation :

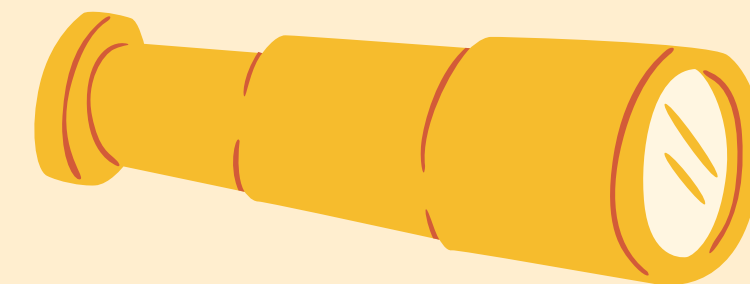
Sièges fixes (gradins) + zone assise devant scène (Salle Maxi Stereolux)
Cocktail dinatoire (Les Machines de l'île)

3.5. Accessibilité PMR :

Rampe d'accès, espace dédié PMR, sanitaires accessibles

3.6. Nature du sol salle Maxi Stereolux:

Sol béton armé (esplanade stabilisée)
Descente de charge contrôlée
Répartition avec plaques de sol en PVC renforcé





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

3

Ensembles démontables

3.7. Justification des charges :

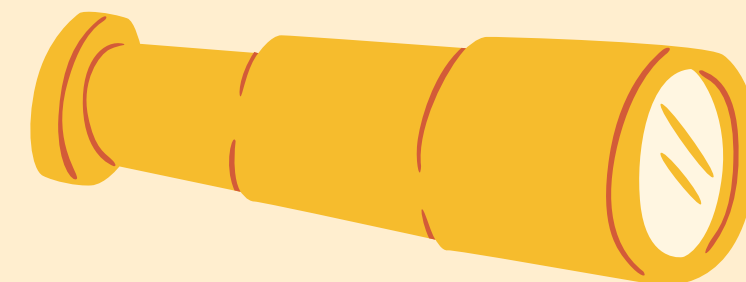
Charges admissibles respectées selon notice fabricant (cf. note de calcul jointe)

3.8. Dégagements / unités de passage :

Plans de circulation validés selon effectif accueilli

3.9. Points de fixation / accroche :

Note de calcul des points d'accroche fournie (équipements suspendus légers uniquement)





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

3

Ensembles démontables

3.10. Vérifications des palans :

Dernière inspection : août 2025 – conforme
Rapport de vérification joint

3.11. Analyse des points de levage :

Fournie par l'installateur et validée par le technicien en sécurité

3.12. Aménagements spécifiques :

Décors légers ajoutés – non structurels – validés par fabricant



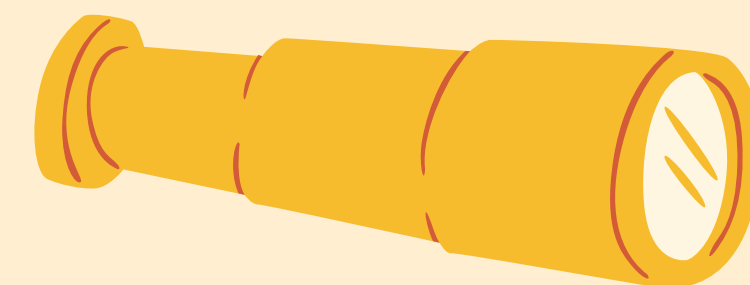
QUALICONSULT EXPLOITATION
Agence ATLANTIQUE
Espace Performance
La Fleuriaye – BP 709
44471 CARQUEFOU
☎ 02 51 13 99 13 – 📠 02 51 13 99 44
✉ nantes.occ@qualiconsult.fr

N° 183/44.09.00557
Réf. JLG/NB/12E4398
Date de Vérification : 27/09/2012
Page 1/9
Année : 2012

LEVAGE
RAPPORT DE VERIFICATION
PERIODIQUE
TREUIL PONT LUMIERE

ETABLISSEMENT
VILLE DE NANTES
EI : 0256
OPERA THEATRE GRASLIN
Place Graslin
44000 NANTES

Date(s) des vérifications : 27/09/2012
Représentant de l'entreprise: Monsieur VASSEUR
Rapport provisoire de visite remis à Monsieur VASSEUR
Vérifié: _____





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

3

Ensembles démontables

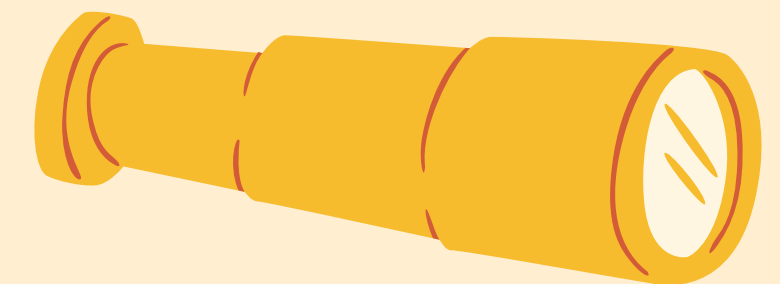
3.13. Résultat des inspections :

Aucune non-conformité. Conformité validée par APAVE

3.14. Restrictions d'usage :

Aucun élément suspendu au-dessus du public

Équipements pyrotechniques strictement encadrés





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

4

Pièces graphiques (plans)

4.1. Installations extérieures :

Localisation des structures

Dégagements / voies pompiers identifiés

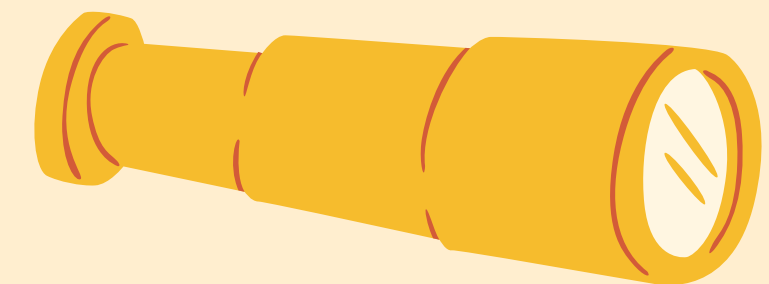
Points d'eau incendie sur plans

Barrages fluides / accès techniques / prises d'air localisés

4.2. Installations intérieures :

Plans des salles avec issue de secours

Localisation scène, gradins, points techniques

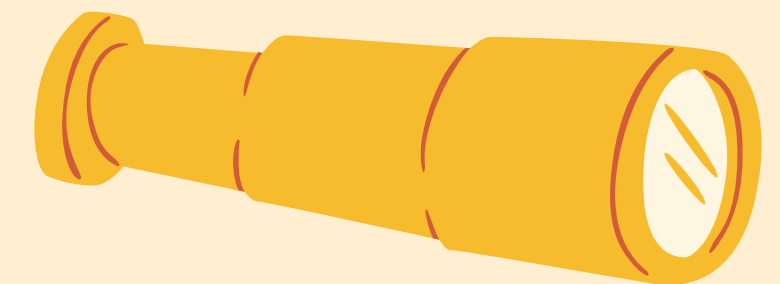
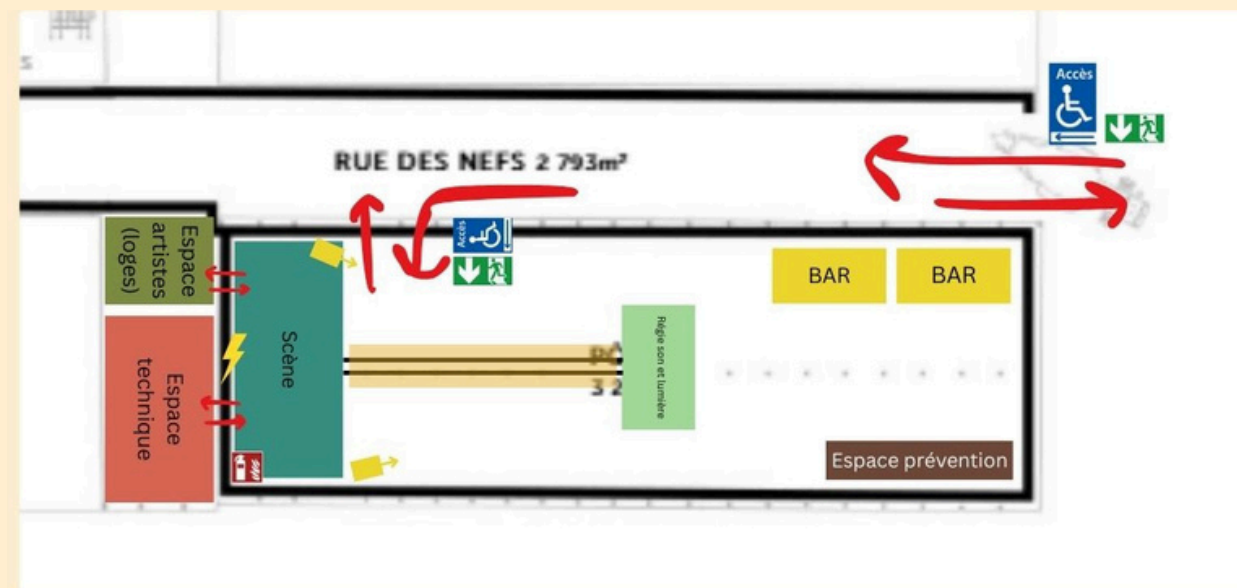
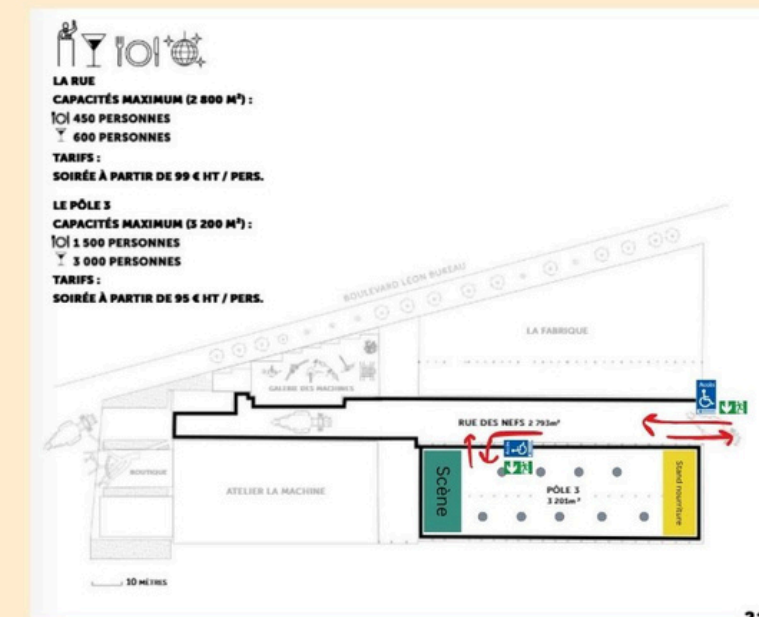
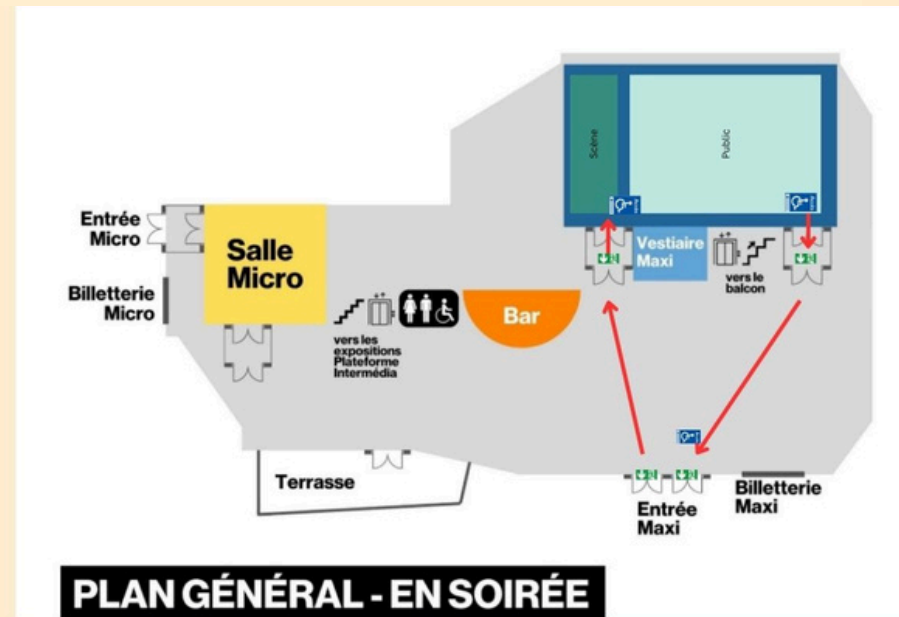
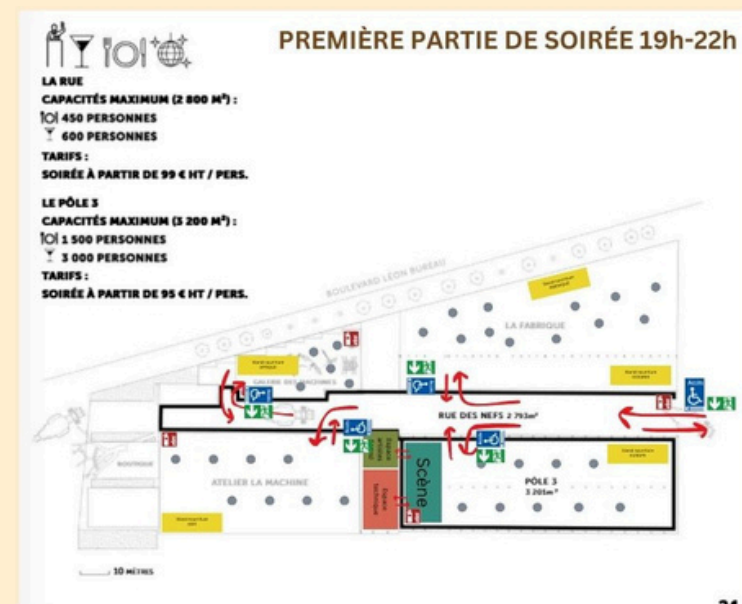
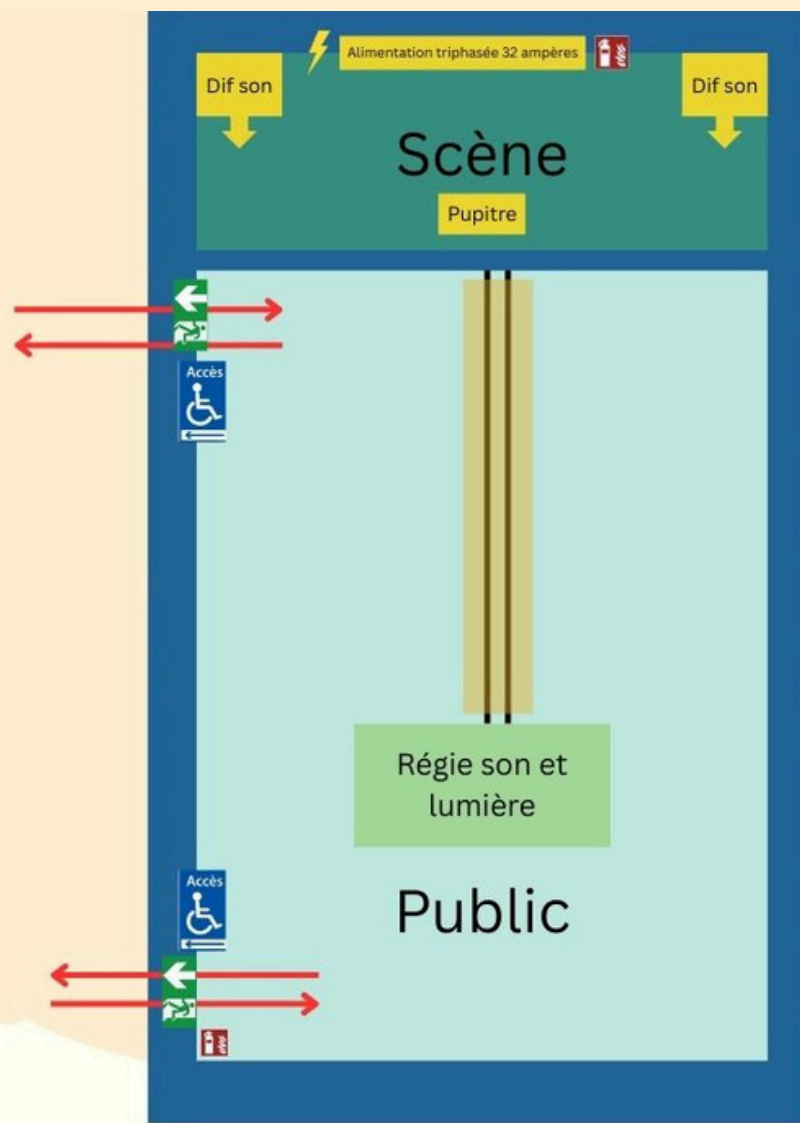




Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

4

Plans





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

5

Pièces à fournir avant ouverture au public

5.1. Rapport levage (palans)

→ fournis par prestataire le jour J

5.2. Avis solidité structure (décors)

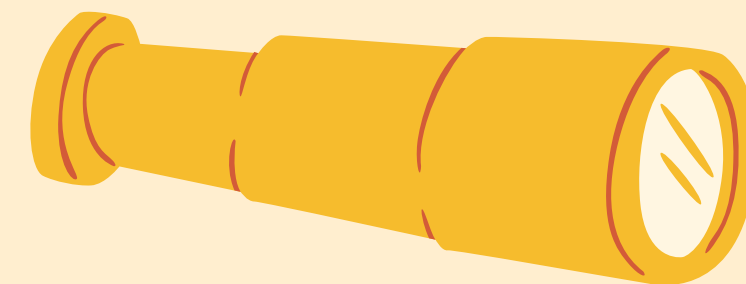
→ Attestation du fabricant jointe

5.3. Rapport installations électriques

→ Vérification par électricien habilité BR

The image shows two documents related to electrical safety and technical control. The first document is a 'TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE' (Electrical Qualification Certificate) which includes a table for recording electrical work. The second document is an 'ATTESTATION DE CONTRÔLE TECHNIQUE' (Technical Control Certificate) which is a form for recording technical control results.

Personnel		Symbole d'habilitation électrique		Domaine de tensions concernées		Ouvrages ou installations concernées		Indications supplémentaires	
Travaux d'ordre non électrique	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Exécutant	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé de chantier	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Opération BT	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Interventions BT	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé d'intervention	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé d'intervention générale	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Opérations d'ordre électrique	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Exécutant	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé de chantier	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Opération BT	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Interventions BT	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé d'intervention	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT
Chargé d'intervention générale	BO	BO	BO	BT	BT	BT	BT	BT	BT





Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

5

Pièces à fournir avant ouverture au public

5.4 à 5.7.

Avis modèle type et dossier technique

Attestations de bon montage

Rapport vérification post-montage

5.8. Rapport annuel organisme accrédité

→ À jour – août 2025 - APAVE



VERIFICATION

On distingue quatre types de vérifications de l'échafaudage :

- Vérification avant mise en service
- Vérification avant remise en service
- Vérification journalière
- Vérification trimestrielle

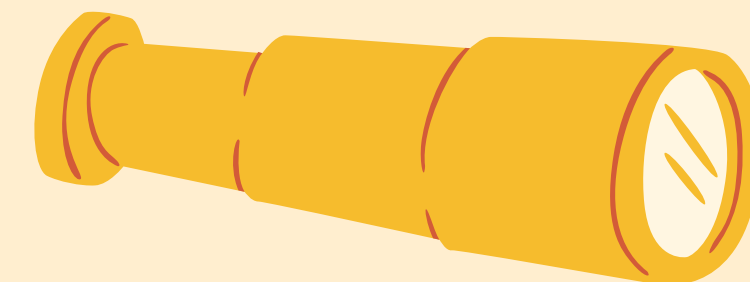
TABEAU RECAPITULATIF DES EXAMENS A EFFECTUER POUR CHAQUE VERIFICATION AUX TERMES DE L'ARRETE DU 21 DECEMBRE 2004

	Adéquation	Montage et installation	Etat de conservation	Examen approfondi de l'état de conservation
Vérification avant mise en service	x	x	x	
Vérification avant remise en service	x	x	x	
Vérification journalière			x	
Vérification trimestrielle				x

Rapport de vérification avant mise (ou remise) en service de l'échafaudage

Le rapport de vérification avant mise (ou remise) en service* de l'échafaudage relève de la responsabilité de l'entreprise utilisatrice. Il fait suite à la livraison de l'échafaudage.

L'entreprise utilisatrice, dépourvue de personnel compétent pour la vérification des échafaudages, peut mandater un bureau de contrôle ou de prestataire de l'échafaudage pour réaliser cette





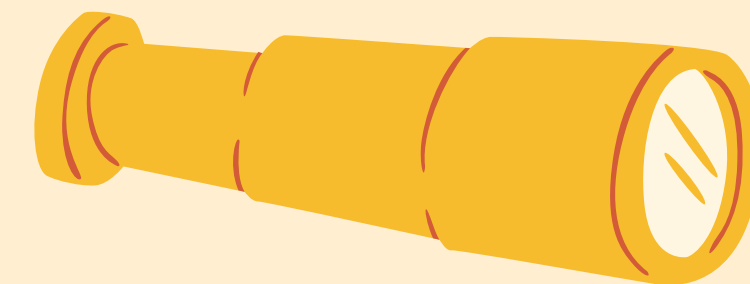
Les démarches concernant la sécurité, les réglementations et les habilitations

Produits pyrotechniques et lasers

Une demande d'autorisation spécifique est en cours pour l'utilisation de lasers / effets spéciaux.

Documents fournis :

- Fiches techniques produits
- Attestation d'habilitation des techniciens
- Plan de tir / utilisation
- Surveillance des effets d'éblouissement (public situé au balcon)





Prévention

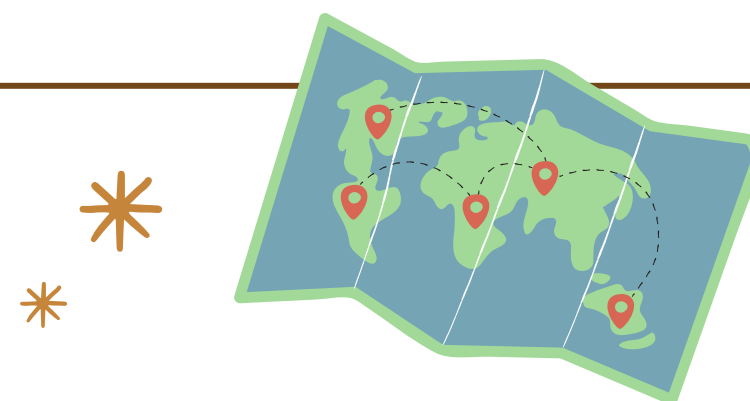
- **Recyclage des déchets et développement durable (fruits et légumes de saison)**
- **Un responsable harcèlement, formation VSS**
- **Éthylotest gratuit à disposition à partir de minuit**





Prévention

- Dispositifs de prévention et de lutte contre l'incendie, (extincteurs, alarmes incendies, portes coupes feu) - exercices réguliers.
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : présence de rampes d'accès et de toilettes adaptée

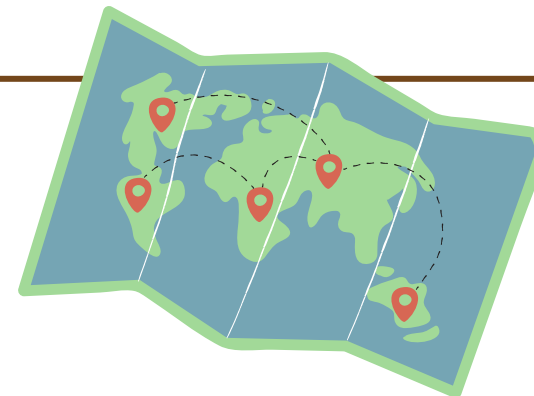




Prévention



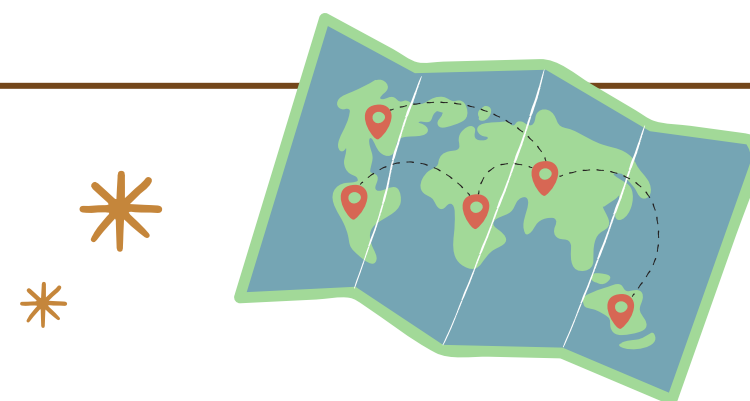
- **Respect des normes sanitaires :** (toilettes, lavabos, cuisine, etc.) et de sécurité alimentaire (stockage et préparation des denrées alimentaires).
- **Normes acoustiques :** respect des niveaux sonores autorisés, 102 dBA - 94dBA pour les enfants





Prévention

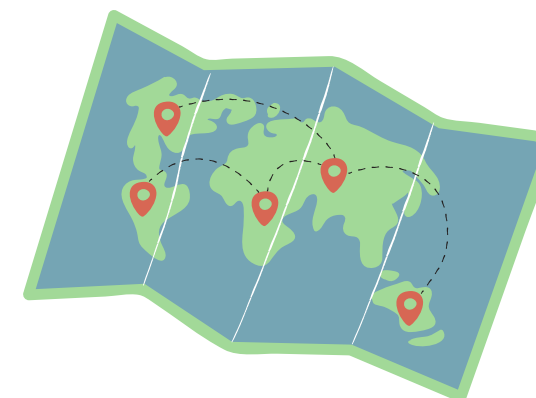
- Normes de sécurité des structures temporaires : Si implication de structures temporaires (chapiteaux, scènes, tribunes, etc.), construction et installation selon les normes de sécurité en vigueur, notamment la norme NF EN 13782.





Autorisation et déclaration de drones

Demande effectuée auprès de la mairie de Nantes




Ministère chargé
de l'aviation civile

Notification préalable au vol
d'un aéronef circulant sans personne à bord utilisé hors vue de son télépilote ou au de-dessus de 50m dans certains espaces


N° 15477*02

Arrêté relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord (DEVA1528469A)

☐ Notification initiale ☐ Modification (annuler en parallèle la notification initiale : voir notice)

1. L'exploitant

Nom : Martin Pacheco	Si l'exploitant est un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur Prénom : Gabriel
N° d'exploitant déclaré : (à défaut : référence de l'attestation de dépôt du Manuel d'activités particulières : du)	
Télépilote prévu pour les vols : ☐ Madame ☒ Monsieur Nom : George Prénom Alain Téléphone portable : 0769345692 Courriel : GEORGEALAIN@GMAIL.com	

2. Les aéronefs susceptibles d'être utilisés

Classe(s) : ☒ Multicoptère(s) ☐ Hélicoptère(s) ☐ Avion(s) ☐ Dirigeable(s)
Masse maximale de l'aéronef (ou la plus élevée des masses maximales si plusieurs aéronefs sont susceptibles d'être utilisés) : kg

3. Les opérations prévues

Date : 12 septembre 2025 (JJ/MM/AAAA)	Heure de début du vol : 19 00 min (heure locale, au format 24h)	Heure de fin de vol : 19 30 min (heure locale, au format 24h)		
☒ Activités particulières ☐ Expérimentation				
Scénario opérationnel : ☐ S-1 ☐ S-2 ☐ S-3 ☐ S-4 (ou équivalent en cas d'autorisation spécifique ou d'expérimentation)				
Position approximative du télépilote : <table><tr><td>Commune de : Nantes Code postal : 44000</td><td>Latitude : ☐ + (nord) ☐ - (sud) Longitude : ☐ + (est) ☐ - (ouest)</td></tr></table>			Commune de : Nantes Code postal : 44000	Latitude : ☐ + (nord) ☐ - (sud) Longitude : ☐ + (est) ☐ - (ouest)
Commune de : Nantes Code postal : 44000	Latitude : ☐ + (nord) ☐ - (sud) Longitude : ☐ + (est) ☐ - (ouest)			
Scénario S-4 : joindre un descriptif détaillé de la zone de vol prévue (fichiers .kml ou .csv acceptés)				
Autres scénarios : les vols doivent être réalisés dans un rayon de 2 km autour de la position référencée ci-dessus ; à défaut compléter par une autre déclaration.				
Hauteur maximale de vol : 100m				
Autres informations utiles :				

« Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la présente notification. »

A : Paris	Le : 20/05/2025 (JJ/MM/AAAA)	Nom : Martin Pacheco Prénom : Gabriel Qualité (personnes morales) : PDG Safti
-----------	---------------------------------	---

Consulter la notice d'information relative à ce formulaire.
Le formulaire doit être rempli numériquement et adressé par courriel, au plus tard à minuit la veille des vols prévus, à l'adresse : doc-operation-rps-bj@aviation-civile.gouv.fr
Toute modification ou annulation doit être signalée.
Pour plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-gerance-telepilotes-.html>



Déclaration de manifestation publique

Demande effectuée auprès de la mairie de Nantes



Formulaire de déclaration de manifestation publique

A retourner dûment complété dans un délai de deux mois avant la manifestation (trois mois pour les manifestations de plus de 1 500 personnes)

A défaut, votre dossier ne sera pas examiné

Partie générale

A. La manifestation

Nom de la manifestation : Convention annuelle Safti

Date(s) de la manifestation : le 12/09 / du au
Date(s) de montage : le 11/09 / du au
Date(s) de démontage : le 13/09 / du au

Heure(s) d'ouverture et de fermeture au public : de 8h... H à 5h... H

Jaugs attendus : Au total : 1200 personnes
Au maximum en simultané :

Type de public attendu : Enfants / Tout public / Seniors / Etudiants / Adultes Adultes

Lieu souhaité : Les Machines de l'île / Stereolux

Motivation de ce choix : Lieu atypique qui permet la mise en avant d'un thème précis

Second choix de lieu :
Motivation de ce choix : inconnue du texte

Le site proposé pourra être affecté de celui demandé en fonction du planning d'occupation du domaine public et de la nature de la manifestation

La manifestation a-t-elle été organisée précédemment sur Bordeaux ? Si oui, merci de préciser l'année et le site : Non

Votre événement est-il subventionné par la Ville de Bordeaux : Oui/Non Non

Si oui précisez la direction qui vous aide financièrement

La manifestation est-elle payante pour les participants ? Oui/Non Non

La manifestation est-elle payante pour le public ? Oui/Non

Si oui, quel est le montant de la participation ou de l'entrée :

B. L'organisateur

Nom de l'organisme : Safti

Typologie de structure : Association-particulier-entreprise-mairie de Bordeaux Entreprise

Objet de la structure, description de ses activités : Réseau de conseillers immobiliers

Adresse postale de l'organisme : 118, route d'Espagne - Immeuble « Le Phénix » - 33000 TOULOUSE

Site internet : https://www.safti.fr/cms/mentions-legales

Nom et Prénom du représentant légal (personne physique ou morale) : Gabriel Martin Pacheco

Fonction : PDG

Coordonnées téléphoniques et mail : 0721456834 gmpacheco@gmail.com

C. Présentation de la manifestation

Caractéristiques de la manifestation (à cocher)

- Manifestation en plein air sur l'espace public ☒
- Manifestation en plein air sur espace privé ☒
- Manifestation dans un bâtiment ☒
- Manifestation ne nécessitant pas de prêt de matériel ☒
- Manifestation inférieure à 500 personnes ☒
- Manifestation n'impliquant pas de modification de la circulation et/ou de stationnement ☒
- Manifestation non sonorisée ☒

Caractère de la manifestation : Sportif / Culturel / commercial / vide greniers-brocante / Religieuse / humanitaire-social / Institutionnelle / promotion touristique / fête foraine-arcade / fête et animations de quartier / carnaval-fêtes des écoles / Autre

Description de la manifestation : La convention annuelle de Safti va regrouper 1000 collaborateurs aux Machines de l'île pour une journée de conférence et une soirée festive

But : Célébrer l'internationalisation de l'entreprise et remercier les collaborateurs

Déroulé :

Les participants arriveront dès 9h30 pour un petit déjeuner suivi de conférences (dans la salle Maxi du Stereolux), un repas sera servi le midi avant de reprendre les conférences. A partir de 19h, une soirée prendra place dans les différents espaces des Machines de l'île.

La manifestation disposera-t-elle d'une buvette ou de moyens de restauration ? Oui/Non

Si oui, précisez le type (foodtruck, crêpes, etc.) : Oui, petit déjeuner style buffet, déjeuner debout, pause gourmande debout, cocktail dînatoire puis soirée : traiteur à chaque étape

Si oui, merci de nous transmettre les documents de commerce (RNS) ainsi que de remplir la demande d'ouverture d'un débit temporaire de boisson.

Merci de joindre un plan d'implantation et/ou parcours de votre manifestation

Partie logistique

Matériel mis en place par l'organisateur :

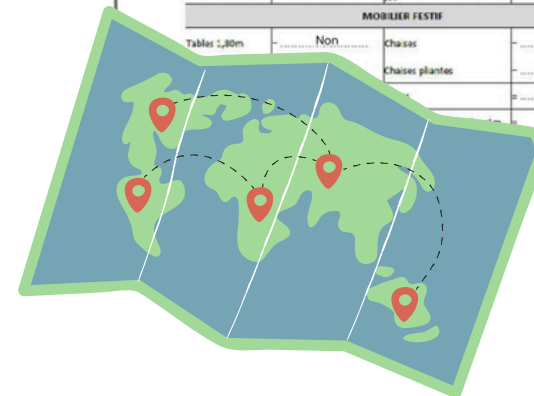
Avez-vous du matériel que vous installez vous-même ? Oui/Non

Si oui, listez le matériel mis en place

Non

Matériel demandé à la Ville : Non, utilisation du matériel du site

TENTES ET STRUCTURES (CTS) à préciser sur le plan d'implantation			
Strut planche 3x3	Le montage, le démontage et le stockage peut être demandé à l'organisateur	Non	
Tentes Pagoda 3x3	Un grand-montage à la charge de l'organisateur peut être imposé	Non	
Tente Pagoda 2x3	Un grand-montage à la charge de l'organisateur peut être imposé	Non	
SCENES ET PODIUM (m²) à préciser sur le plan d'implantation			
(Un grand-montage à la charge de l'organisateur peut être imposé pour un montage en extérieur)			
Praticables (Scenar) 2x3m	Non	Escalade (plateaux 1.20x1.20)	Non
Plancher de danse	Non	Scène couverte mobile 6x2,40 / 6x4,80 / 6x6 / 6x8 / 8x0	Non
MOBILIER FESTIF			
Tables 1,80m	Non	Chaises	Non
		Chaises pliantes	Non
			Non
			Non
			Non





Autorisation d'occupation du lieu

Contrat de location du lieux réaliser avec les machines de l'île

Autorisation de l'événement avec la validation du Cerfa
auprès de la mairie

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

La société Le voyage à Nantes, société Société publique locale au capital de 1 000 000,00€ €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 482 414 216, dont le siège social est LES CHANTIERS BOULEVARD LEON BUREAU 44200 NANTES, représentée par Monsieur Delarozière, en sa qualité de Directeur.

Ci-après dénommé(e) le « **Prestataire** »,

D'UNE PART,

ET :

La société SAFTI, société Société à responsabilité limité au capital de 100 00,00 € €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 523 964 328, dont le siège social est IMMEUBLE LE PHENIX 118 ROUTE D'ESPAGNE 31100 TOULOUSE, représentée par Monsieur Gabriel, en sa qualité de Directeur.

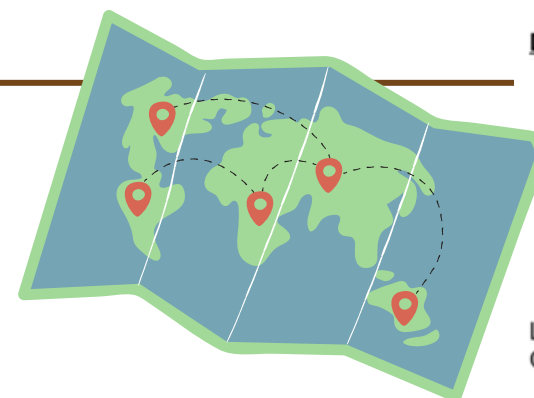
Ci-après dénommé(es) le « **Client** »,

D'AUTRE PART,

Le Prestataire et le Client étant dénommés ci-après les « **Parties** »

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat est conclu entre les Parties en vue de la location d'un lieu de réception situé LES CHANTIERS BOULEVARD LEON BUREAU 44200 NANTES comprenant l'ensemble du lieux





Les assurances

 Type d'assurance	Obligatoire	Recommandé	Rôle principal
 Responsabilité Civile Organisateur (RCO)	oui		Protège contre les dommages causés aux tiers
RC Professionnel		oui	Couvre les fautes d'organisation
Multirisque événementiel		oui	Protège le matériel, les pertes, les annulations
Domage aux bien confiés		oui	Protège le matériel prêté ou loué
Assurance annulation		oui	Couvre les frais en cas d'annulation ou report
Assurance du personnel / bénévoles	oui		Couvre les intervenants en cas d'accident
Assurance Transport		 oui	Couvre les pertes/dommages de matériel en transit





Ministère des affaires sociales et de la santé



N°11542*05

DECLARATION ☐ D'OUVERTURE ☐ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

D'un débit de boissons à consommer sur place
D'un restaurant
D'un débit de boissons à emporter
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

I Catégorie de licence (1)

Débit de boissons à consommer sur place

- ☐ Licence de 3^{ème} catégorie
☐ Licence de 4^{ème} catégorie (2)

Restaurant

- ☐ Petite licence restaurant
☐ Licence restaurant

Débit de boissons à emporter

- ☐ Petite licence à emporter
☐ Licence à emporter

II Le débit de boissons

Enseigne
Adresse et numéro de téléphone

III Propriétaire(s) du fonds de commerce:

Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance : Nom de naissance : Nom de naissance :
Nom d'usage : Nom d'usage : Nom d'usage :

Prénom : Prénom : Prénom :
Profession : Profession : Profession :
Adresse du domicile : Adresse du domicile : Adresse du domicile :
Numéro de téléphone : Numéro de téléphone : Numéro de téléphone :
Adresse email : Adresse email : Adresse email :

Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société :
Adresse du siège :

Numéro de téléphone :

Autorisation spécifique

Si l'événement prévoit une diffusion musicale une déclaration
préalable à la SACEM est obligatoire

Si de l'alcool est servi, même gratuitement, il est indispensable
d'effectuer une demande d'autorisation temporaire de débit de
boisson



Bulletin de déclaration

(pour œuvres éditées uniquement)

Nous vous invitons à prendre connaissance de la notice explicative au verso du bulletin.

A TITRE DE L'ŒUVRE

Sous-titre

B DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE

Durée *

h m s

Genre *

1 En cas d'arrangement : exploitations (destinations) autorisées : ☐ toutes ou ☐ déterminées (le cas échéant, préciser la référence du support, de la tournée...)

Date de la première exploitation / / Code ISWC T- 10 chiffres sans point ni tiret ni espace

Lieu ou diffuseur/exploitant

Territoires concernés par la cession :

Territoire(s) cédé(s) ☒ Monde

☐ Autres : _____

Interprètes(s)

Partie réservée à la Sacem

☐ ACC
☐ ADM

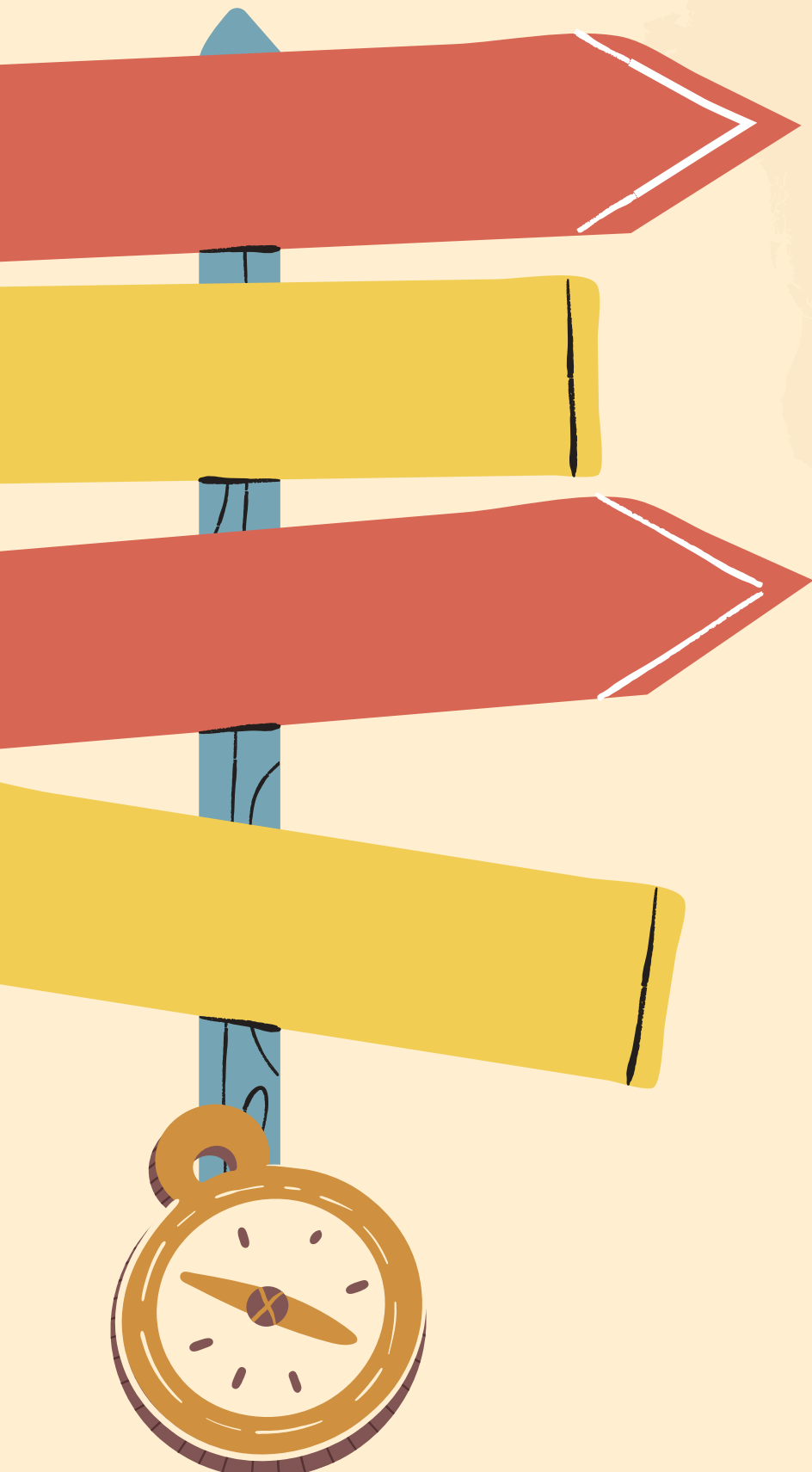
1 Les pastilles renvoient à la notice explicative. Les renseignements marqués d'une* sont obligatoires.

Ces informations sont traitées par la Sacem (responsable de traitement) pour réaliser ses missions de gestion collective en application du Code de la propriété intellectuelle. Elles sont destinées à la Sacem et ses partenaires et conservées pendant les durées de prescriptions légales applicables. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, merci de remplir le formulaire dédié accessible à partir de la page « Politique de confidentialité » du site sacem.fr.

725 - 06/2021

Société des Auteurs, Compositeurs
et Éditeurs de Musique
Société civile à capital variable - 775 675 739 - RCS Nanterre
225, avenue Charles-de-Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine Cedex
www.sacem.fr





**Rendez-vous le 12
septembre pour un
voyage au bout du
monde en toute
sécurité !**